

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU COMITE**Séance du 24 mai 2017**

Sous la présidence de M. Jean-Luc SIMON, Président du S.I.V.U.

**Nombre de membres titulaires élus : 9 - membres titulaires en fonction : 9 -
membres titulaires présents : 7 membres titulaires absents : 2
membres suppléants présents : 0 - membres suppléants absents : 6****Etaient présents :**

SIMON Jean-Luc	Délégué titulaire de GOTTENHOUSE
BRETON Muriel	Déléguée titulaire de GOTTENHOUSE
BIEBER Murielle	Déléguée titulaire de GOTTENHOUSE
BICH Bernard	Délégué titulaire de HAEGEN
DISTEL Jean-Claude	Délégué titulaire de THAL-MARMOUTIER
LEHMANN Rémy	Délégué titulaire de THAL-MARMOUTIER
WEISS Aline	Déléguée titulaire de THAL-MARMOUTIER

Etaient absents excusés:

SUSS Rémi	Délégué titulaire de HAEGEN
KILHOFFER Sabine	Déléguée titulaire de HAEGEN
LOTZ Sylvie	Déléguée suppléante de HAEGEN

Etaient absents:

OBERLE Jérôme	Délégué suppléant de HAEGEN
SCHERTZ Valérie	Déléguée suppléante de GOTTENHOUSE
JUNGLING Georges	Délégué suppléant de GOTTENHOUSE
LAQUIT Nathalie	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER
FISCHER Franceline	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER

Le Comité Directeur a été convoqué le 16 mai 2017 avec comme ordre du jour :**2017-10. Approbation du Procès-verbal du 28 mars 2017****2017-11. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)****2017-12. Subvention Club d'Escrime de Saverne – LA LICORNE****2017-13. Indemnités du Président et des vice-présidents****2017-14. Rémunération d'heures complémentaires – Adjoint technique en charge de
la surveillance****DIVERS**

2017-10. Approbation du Procès-verbal du 28 mars 2017
--

Le Comité Directeur, ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2017 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention), APPROUVE ledit Procès-verbal.

2017-11. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Les représentants des parents d'élèves ont été conviés à assister et participer à ce point de l'ordre du jour.

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, les NAP ont touché 75% des enfants fréquentant le RPI Haegothal, en sachant que les enfants scolarisés en petite section de maternelle ne sont pas concernés.

Les activités proposées dans le cadre des NAP ont été réparties sur trois fins d'après-midis afin de pouvoir accueillir un nombre plus important d'enfants au cours de l'année scolaire : entre 5 et 7 activités étaient proposées chaque trimestre.

Les activités Créations et Initiation à l'Anglais ne seront pas reconduites pour l'année scolaire 2017-2018. En revanche, deux nouvelles activités feront leur apparition : un atelier d'Initiation à l'aquarelle et un second, Curieux de Nature, qui sera animé par un animateur de l'association Le Bonheur est dans le Pré.

Le calendrier des activités NAP 2017-2018 sera validé en fonction des pré-inscriptions à chaque atelier. En effet, si moins de 8 enfants sont inscrits pour une activité, celle-ci n'aura pas lieu sur le trimestre concerné.

Les représentants des parents d'élèves sont satisfaits des activités proposées dans le cadre des NAP. Ces dernières sont diversifiées et permettent aux enfants de découvrir différents domaines.

Les représentants des parents d'élèves abordent le sujet d'un éventuel retour vers une semaine scolaire répartie sur 4 journées, le mercredi étant libéré.

En effet, les parents d'élèves relèvent la fatigue des enfants du fait d'un levée cinq jours consécutifs. Le milieu associatif, pour l'organisation des activités extra-scolaires, pâtit de la semaine sur 4,5 jours. De plus, il n'y pas de cohérence sur le territoire.

A ce jour, le décret permettant un retour à la semaine de classe de 4 jours n'est pas encore publié.

D'autre part, si un retour à la semaine de 4 jours est envisagé, il faut que les horaires des transports scolaires soient modifiés. Or l'organisation des transports est gérée par la Région Grand Est. Un retour à la semaine de 4 jours n'est pas envisageable sans transports scolaires sur le RPI.

Le président du syndicat, M. SIMON, et les vice-présidents, Messieurs BICH et LEHMANN, proposent de travailler au retour à la semaine scolaire sur 4 jours durant l'année scolaire 2017-2018 pour une mise en place à la rentrée 2018-2019. Cela permettrait d'éviter toute précipitation et permettrait une concertation des communes sur le territoire de la Communauté de Communes. De plus, les intervenants des activités NAP ont déjà été contactés pour l'année scolaire 2017-2018.

2017-12. Subvention Club d'Escrime de Saverne – LA LICORNE

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accorder une subvention de 600,00€ (six cents Euros) au Club d'Escrime de Saverne - LA LICORNE pour l'animation d'une activité Escrime dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires durant l'année scolaire 2015/2016 et durant l'année scolaire 2016/2017
- Décide que cette subvention sera imputée au compte 6574 « Subventions » dont les crédits disponibles sont suffisants
- Autorise M. le président à signer toutes les pièces administratives et financières y afférentes.

2017-13. Indemnités du Président et des vice-présidents
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24 ;

Vu le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 majorant la valeur du point d'indice ;

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 fixant l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2014-17 du 11 avril 2014 fixant les indemnités allouées au Président et aux vices-présidents du syndicat ;

Considérant que selon la Préfecture du Bas-Rhin – Direction des collectivités territoriales – Bureau du contrôle de légalité, une nouvelle délibération est nécessaire pour les délibérations indemnitaires qui faisaient expressément référence à l'indice brut terminal 1015 ou mentionnant des montants en euros ;

Considérant qu'il convient désormais de viser « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » afin d'éviter d'avoir à prendre une nouvelle délibération en cas de revalorisation ultérieure ;

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- que le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de vice-président est fixé comme suit :

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du comité directeur <i>(Article 78 de la Loi 2002-276 du 27 février 2002 - article L. 2123-20-1 du CGCT)</i>		
FONCTION	NOM	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	M. Jean-Luc SIMON	2,37%
Premier vice-président	M. Rémy LEHMANN	1,18%
Deuxième vice-président	M. Bernard BICH	1,18%
	Total général	4,73%

- Ces indemnités prendront effet au 1^{er} février 2017
- Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice
- Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont prévus au budget du syndicat

2017-14. Rémunération d'heures complémentaires – Adjoint technique en charge de la surveillance
--

M. le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école ou à la descente du bus, de 15h35 à 16h10, depuis le 3 novembre 2016, par deux agents employés par le SIVU Haegothal.

Du fait de cette prise en charge de 15h35 à 16h10, le volume de travail hebdomadaire de l'adjoint technique en charge de la surveillance des élèves a augmenté d'une heure.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les heures de travail effectuées par l'adjoint technique dans le but d'assurer la surveillance des enfants de 15h35 à 16h10 sont rénumérées en tant qu'heures complémentaires.

Le présent rapport, comportant les points 2017-10 à 2017-14 est signé par tous les Membres titulaires présents :			
SIMON Jean-Luc	BICH Bernard	LEHMANN Rémy	BIEBER Murielle
	BRETON Muriel	DISTEL Jean-Claude	WEISS Aline
Rendu exécutoire par transmission en Sous-Préfecture : le 21 août 2017			